

PORTANT ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE

Vu le Code de l'Education ;

Vu les statuts de l'Université Clermont Auvergne ;

Vu l'élection de Monsieur Mathias BERNARD, en date du 16 décembre 2016, à la Présidence de l'Université Clermont Auvergne ;

Vu la délibération n°2018-07-06-08 du Conseil d'Administration de l'Université Clermont Auvergne du 06 juillet 2018 donnant délégation au Président pour l'attribution de subventions en numéraire dont le montant est inférieur ou égal à 23 000 €, et de subventions en nature, notamment la mise à disposition de locaux, sans limitation de montant ;

ARRETE

Article 1 :

Le Président de l'Université Clermont Auvergne accorde une subvention de 909.08 € pour le financement des soutenances de thèse au Laboratoire UREP.

Article 2 :

Le Directeur Général des Services et l'Agent Comptable de l'Université Clermont Auvergne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Par délegation
Le Directeur Général des Services

François PAQUIS

Fait à Clermont-Ferrand, le 03/10/2018

Le Président de l'Université Clermont Auvergne

Mathias BERNARD



- Transmis au contrôle de légalité le

5 OCT. 2018

- Publié le

5 OCT. 2018

Modalités de recours : En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.

2 OCT 2008

2 OCT 2008

Stamp: INSTITUTUL NAȚIONAL DE RECHERȘI ȘI DEZVOLTARE ȘTIINȚIFICĂ ȘI ÎN INGINERIE

INSTITUTUL NAȚIONAL DE RECHERȘI ȘI DEZVOLTARE ȘTIINȚIFICĂ ȘI ÎN INGINERIE

La Direcția Generală de Cercetări Științifice



Text block 1: [Faint, illegible text]

Text block 2: [Faint, illegible text]

Text block 3: [Faint, illegible text]

Text block 4: [Faint, illegible text]

Text block 5: [Faint, illegible text]

Text block 6: [Faint, illegible text]

Text block 7: [Faint, illegible text]

Text block 8: [Faint, illegible text]

Text block 9: [Faint, illegible text]